

Castelnaudary, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Objet : Réunion du Conseil Communautaire

**MERCREDI 7 DECEMBRE 2022**

**A 18H30**

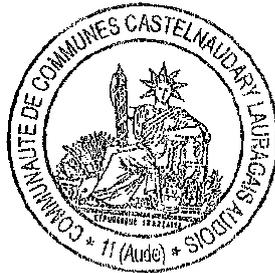
**A la salle des fêtes**

**11400 FENDEILLE**

**ORDRE DU JOUR :**

- Décision modificative n°2 du budget principal
- Décision modificative n°2 de l'Office de Tourisme
- Décision modificative n°1 du budget annexe Manivel
- Autorisation d'engager 1/4 des investissements Budget Principal
- Autorisation d'engager 1/4 des investissements Budget Office de Tourisme
- Autorisation d'engager 1/4 des investissements Budget Port fluvial
- Autorisation d'engager 1/4 des investissements station essence
- Passage à la M57 pour l'ensemble des budgets actuellement en M14 de la CCCLA
- Fixation du taux horaire des agents intercommunaux intervenant en régie
- Adoption des tarifs 2023 des Services Techniques
- Adoption des tarifs 2023 des services d'eau et d'assainissement
- Adoption des tarifs 2023 de la S.E.M.L des Pompes Funèbres Intercommunales
- Aide à l'investissement de l'immobilier d'entreprise : attribution de subventions
- Attribution d'un Fonds de Concours à la Commune de CASTELNAUDARY
- Attribution d'un Fonds de Concours à la Commune de LABASTIDE D'ANJOU
- Mise en place d'un service commun pour la gestion des dispositifs de recueil mobiles des demandes de cartes nationales d'identités et de passeports
- Convention de partenariat avec l'Ecole Supérieure La Raque : marché aux truffes
- Convention d'hébergement d'applications métiers mutualisés entre la Communauté de Communes et la commune de CASTELNAUDARY sur le serveur virtuel de la commune
- Retenue de la Ganguise : avenant n°5 à la convention d'occupation temporaire pour la pratique d'activités nautiques, chasse et pêche avec Bas Rhône Languedoc (B.R.L).
- Retenue de La Ganguise : avenant aux conventions de sous occupation pour la pratique d'activités nautiques, chasse et pêche avec les utilisateurs
- Procès-verbaux de mise à disposition des biens des communes de LABASTIDE D'ANJOU, SAINT-PAPOUL, VILLENEUVE LA COMPTAL à la CCCLA dans le cadre du transfert de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés
- Convention de mise à disposition de biens dans le cadre de la gestion des compétences collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés avec le SMICTOM de l'Ouest Audois
- Avenant n°1 à la convention pour la généralisation de l'éducation artistique et culturelle
- Mise à jour des conventions de prestation de services pour l'utilisation de la fourrière intercommunale par les communes extérieures au territoire de la CCCLA
- Désaffectation et déclassement du domaine public du bâtiment de la CCCLA situé 40, avenue du 8 mai 1945 – 11400 CASTELNAUDARY
- Modification des règlements de fonctionnement des crèches
- Modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Extrascolaires et Périscolaires
- Avis sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois

- Création d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre pour la réalisation de travaux liés à la défense incendie
- Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion 11
- Avenant au contrat-groupe assurance du Centre de Gestion 11
- Modification du RIFSEEP
- Fixation du taux avancement de grade 2023
- Motion : préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financières sur les comptes de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population



Le Président,

Philippe GREFFIER

Les débats de cette séance seront accessibles en direct au public de manière électronique sur la page facebook de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/CastelnaudaryLauragaisAudois>